

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

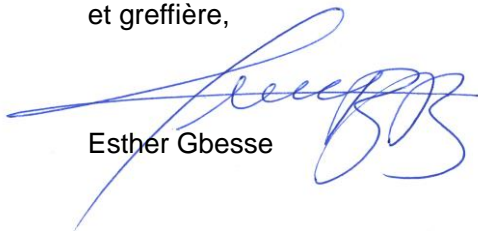
Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 28 août 2024, les règlements ci-dessous :

- Règlement numéro 379-24 concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, lequel abroge le règlement numéro 234-14;
- Règlement numéro 380-24 modifiant le règlement 285-18 établissant les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable régionale de la MRC de Pierre-De Saurel (abrogation de l'article 10 relatif aux aménagements privés).

Les règlements ci-dessus sont disponibles, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

La directrice des affaires juridiques  
et greffière,



Esther Gbese